

## REGLEMENT DU GRAND JEU DESTINATION NOEL

### ARTICLE 1. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DE L'OPERATION

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A au capital de 625 517, 03 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, dont le siège social est sis 249, avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210), ci-après dénommée « VENTE-PRIVEE.COM », organise du 14/11/2016 à 18h00 au 04/12/2016, à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après désigné le « Jeu » dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur le site Internet [www.vente-privee.com](http://www.vente-privee.com) dans l'onglet « Destination Noël ».

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, membre de VENTE-PRIVEE.COM, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- des membres du personnel de VENTE-PRIVEE.COM,
- des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse IP (Internet Protocol)) par jour pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un participant effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que de la 1ère participation.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

### ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : [moderateur\\_blog@vente-privee.com](mailto:moderateur_blog@vente-privee.com), uniquement pendant toute la durée du Jeu.

### ARTICLE 4. MODALITES DE PARTICIPATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Afin de participer au Jeu le participant devra impérativement :

- Se rendre sur [vente-privee.com](http://vente-privee.com) dans l'onglet « Destination Noël »
- Lire et accepter le règlement,
- Cliquer sur « Je participe ».

Le participant aura ensuite la possibilité de cliquer sur la « case du jour » dans le calendrier du Jeu et accédera aussitôt au « jeu du jour » qui sera aléatoirement l'un des 3 jeux suivants, suivant le jour :

- Un jeu dans lequel le participant doit retrouver sous quel cadeau se cache la boule de Noël. Pour cela, il doit cliquer sur le cadeau de son choix.
- Un jeu dans lequel le participant doit rattraper le maximum de cadeaux qui défilent à l'écran dans un temps imparti, en évitant les malus. Il doit atteindre un score minimum pour accéder à une dotation.

- Un jeu dans lequel le participant doit reformer les paires affichées à l'écran dans un temps imparti. Il doit atteindre pour accéder à une dotation.

Le participant a la possibilité de tenter sa chance chaque jour en cliquant sur la « case du jour » et en jouant au « jeu du jour ».

Instantanément après avoir joué au « jeu du jour », les participants sauront s'ils ont gagné et le cas échéant, s'ils gagnent un lot ou obtiennent 1 « Ticket Destination Noël », et sont automatiquement inscrit pour tenter de gagner un lot supplémentaire grâce à un tirage au sort final.

Le participant qui pendant la durée du Jeu obtient 4 « Tickets Destination Noël » ou +, recevra un lot. VENTE-PRIVEE.COM procédera au décompte du nombre de Tickets obtenus par chaque participant, à l'issue du Jeu.

A chaque fois qu'un participant gagne à un « jeu du jour », celui-ci augmente ses chances d'être tiré au sort (1 « jeu du jour » gagné = 1 chance, 2 « jeux du jour » gagnés = 2 chances etc...)

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des participants et le respect du présent règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous ceux qui ont gagné aux « jeux du jour » en prenant en compte les chances augmentées des participants qui ont gagné plusieurs fois, pour désigner 1 gagnant(e), par Maître Philippe BOURGEAC, Huissier de justice à Paris (75008), ou l'un de ses associés en cas d'indisponibilité, au plus tard le 19/12/2016.

Le gagnant(e) du tirage au sort sera personnellement averti(e) par VENTE-PRIVEE.COM par téléphone au plus tard, le 31/12/2016.

Le nom du gagnant du tirage au sort sera disponible auprès de :

**VENTE-PRIVEE.COM GRAND JEU DESTINATION NOEL  
MARKETING SERVICES  
164 rue Ambroise Croizat  
93200 Saint-Denis  
FRANCE**

## **ARTICLE 5. LOTS**

Lorsqu'il gagne un « jeu du jour », le participant reçoit 1 « Ticket Destination Noël » ou gagne aléatoirement un des lots suivants :

- 1 e-coffret cadeau Wonderbox « Mille et une nuits de charme » pour 2 personnes d'une valeur de 99.90 euros TTC comprenant 1 nuit avec dîner et petit déjeuner ou 1 nuit avec accès au spa et petit déjeuner ou 1 ou 2 nuits avec ou sans petit déjeuner. Valable jusqu'au 31 mars 2019.
- 1 bon d'achat de 15 euros à utiliser sur vente-privee.com (hors ventes Le Voyage, ticket-minute et ventes dont le paiement ne s'effectue pas sur le site ou l'application vente-privee.com), sans minimum d'achat. Valable 30 jours. Non cumulable avec

- toutes autres offres promotionnelles en cours ou avec un autre bon d'achat vente-privée
- 1 bon d'achat de 10 euros à utiliser sur vente-privée.com (hors ventes Le Voyage, ticket-minute et ventes dont le paiement ne s'effectue pas sur le site ou l'application vente-privée.com), sans minimum d'achat. Valable 30 jours. Non cumulable avec toutes autres offres promotionnelles en cours ou avec un autre bon d'achat vente-privée
  - 1 bon d'achat de 5 euros à utiliser sur vente-privée.com (hors ventes Le Voyage, ticket-minute et ventes dont le paiement ne s'effectue pas sur le site ou l'application vente-privée.com), sans minimum d'achat. Valable 30 jours. Non cumulable avec toutes autres offres promotionnelles en cours ou avec un autre bon d'achat vente-privée

Chaque participant qui durant la toute la durée du Jeu aura **obtenu 4 « Tickets destination Noël » ou +, gagnera :**

- 1 bon d'achat de 10 euros à utiliser sur vente-privée.com (hors ventes Le Voyage, ticket-minute et ventes dont le paiement ne s'effectue pas sur le site ou l'application vente-privée.com), sans minimum d'achat. Valable 30 jours. Non cumulable avec toutes autres offres promotionnelles en cours ou autre bon d'achat vente-privée

Le/La gagnant(e) du tirage au sort final gagnera le lot suivant :

- 1 voyage pour 2 personnes en Islande (transport inclus) d'une valeur commerciale maximum de 5000 euros TTC.
- Les modalités du voyage seront définies entre VENTE-PRIVEE.COM et le gagnant du tirage au sort dans la limite de la valeur commerciale précédemment citée.

Ces lots sont strictement nominatifs et, à ce titre, ne seront ni cessibles, ni échangeables et non remboursables. Si un gagnant ne voulait ni ne pouvait prendre possession du lot, ou ne pouvait bénéficier du lot aux dates proposées, il n'aurait droit à aucune compensation.

En aucun cas, le lot ne pourra être repris ou échangé contre son équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

## **ARTICLE 6. MISE A DISPOSITION DES LOTS**

### **« JEU DU JOUR »**

Les bons d'achat de 5 euros gagnés seront crédités dans l'espace « Mon compte » du site vente-privée.com des gagnants dans un délai de 72h après avoir gagné.

Les bons d'achat de 10 euros gagnés seront crédités dans l'espace « Mon compte » du site vente-privée.com des gagnants dans un délai de 72h après avoir gagné.

Les bons d'achat de 15 euros gagnés seront crédités dans l'espace « Mon compte » du site vente-privée.com des gagnants dans un délai de 72h après avoir gagné.

Les gagnants des coffrets cadeau devront envoyer leurs coordonnées (prénom, nom et adresse email) à l'adresse suivante : [moderateur\\_blog@vente-privée.com](mailto:moderateur_blog@vente-privée.com), dans un délai de 15 jours à compter du jour où ils ont gagné. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. Les lots qui ne seront pas attribués ne pourront en aucun cas être

réclamés ultérieurement et seront remis en jeu. Le lot sera ensuite envoyé par email sous format électronique.

#### « TICKETS DESTINATION NOEL »

Les bons d'achat de 10 euros gagnés seront crédités dans l'espace « Mon compte » du site [vente-privee.com](http://vente-privee.com) des gagnants dans un délai de 72h à l'issue du Jeu. Les gagnants en seront informés par email.

#### « TIRAGE AU SORT »

Le gagnant du voyage devra envoyer ses coordonnées (prénom, nom et adresse email) à l'adresse suivante : [moderateur\\_blog@vente-privee.com](mailto:moderateur_blog@vente-privee.com), dans un délai de 15 jours à compter du jour où il a été averti de son gain par VENTE-PRIVEE.COM. Dans le cas contraire, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot qui sera alors remis en jeu. Le gagnant sera alors contacté par VENTE-PRIVEE.COM afin de lui expliquer les modalités de d'organisation.

Les gagnants du Jeu doivent veiller à l'exactitude de leurs coordonnées. Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées. En cas de changement de coordonnées, il appartient aux gagnants de communiquer leurs nouvelles coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution des lots.

Le lot qui ne peut pas être attribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées électroniques ou postales du(des) gagnant(s), d'une modification de ces coordonnées, sera conservé par VENTE-PRIVEE.COM.

Il est entendu que si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le(s) gagnant(s). Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à VENTE-PRIVEE.COM.

#### ARTICLE 7. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le présent règlement du Jeu sur [www.vente-privee.com](http://www.vente-privee.com).

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de Justice associés à Paris, 221 rue du faubourg Saint Honoré (75008), qui s'est assuré de sa régularité.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

#### **JEU VENTE-PRIVEE.COM – GRAND JEU DESTINATION NOEL**

**Equipes Marketing  
164 rue Ambroise Croizat  
93200 Saint-Denis - France**

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :

- Le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 5 décembre 2016 (cachet de La Poste faisant foi) ;

- remboursement du timbre d'envoi sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;
- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;
- toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 5 décembre 2016 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Tout participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu. Les frais de connexion seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**JEU VENTE-PRIVEE.COM – GRAND JEU DESTINATION NOEL**  
**Service Relations Membres**  
**5 bis rue Francis de Pressensé**  
**93457 La Plaine Saint Denis Cedex**

Elle comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant,
- Une photocopie de sa carte d'identité,
- La date et l'heure de sa participation,
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0,12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés dans les trente jours (30) suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France et en Europe.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

## **ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, telles que ses nom, prénom,

adresse e-mail et adresse postale (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, VENTE-PRIVEE.COM aura accès aux coordonnées personnelles du participant.

Conformément à sa politique de confidentialité ([https://secure.fr.vente-privee.com/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp\\_cookies](https://secure.fr.vente-privee.com/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp_cookies)), VENTE-PRIVEE.COM pourra communiquer les données personnelles de chaque participant :

- à ses prestataires de transport aux fins de réaliser la livraison des lots
- aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès d'opposition de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante: [modifications@vente-privee.com](mailto:modifications@vente-privee.com);
- par courrier postal à l'adresse suivante : Vente-privee.com – Service Relations Membres – 5 bis, rue Francis de Pressensé – 93457 LA PLAINE SAINT-DENIS.

Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 telle que modifiée, VENTE-PRIVEE.COM a fait son affaire des déclarations nécessaires à la collecte et au traitement de données personnelles auprès de la CNIL.

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des données personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENTE-PRIVEE.COM disponible à l'adresse suivante : ([https://secure.fr.vente-privee.com/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp\\_cookies](https://secure.fr.vente-privee.com/registration/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp_cookies))

## **ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « **Contenus** »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

## **ARTICLE 11. RESPONSABILITE**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet,

l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

#### **ARTICLE 12. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : [moderateur\\_blog@vente-privee.com](mailto:moderateur_blog@vente-privee.com) , uniquement pendant toute la durée du Jeu.

#### **ARTICLE 13. CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à [moderateur\\_blog@vente-privee.com](mailto:moderateur_blog@vente-privee.com) dans un délai de 15 jours à compter de la notification par VENTE-PRIVEE.COM de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### **ARTICLE 14. LITIGE ET DROIT APPLICABLE**

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Paris, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.

